



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 80279

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la pénurie croissante du nombre de médecins du travail. Dans les Pays-de-la-Loire, les 319 médecins du travail en exercice actuellement sont en nombre insuffisant. Ils ne peuvent assurer toutes les missions de santé au travail, auprès des salariés comme auprès des entreprises. Compte tenu de la courbe démographique, cet effectif va diminuer de 40 % entre 2014 et 2018. Il faudrait au minimum 80 nouveaux médecins par an pour pallier ces départs dans l'ensemble des services de santé au travail de cette région. Or, seulement une quinzaine de nouveaux médecins du travail par an seront formés. De plus, faute d'ouverture de postes d'internat en spécialisation de « médecin du travail », cette situation se généralise à l'ensemble de la France. Par conséquent, elle lui demande quelle mesure il entend prendre pour relancer l'ouverture des postes de médecins du travail sur l'ensemble du territoire national.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80279

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3880